

AVIS PUBLIC



admtl.com

Avis est par la présente donné que :

Les frais aéronautiques à l'Aéroport International Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal et à l'Aéroport International de Montréal-Mirabel seront majorés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2016 :

Redevances d'atterrissage :	2%
Redevance générale d'aérogare :	2%

Cette méthodologie a été entérinée par le comité consultatif des compagnies aériennes et a comme objectif de récupérer la juste part des coûts engendrés par chacun des utilisateurs/clients des installations aéroportuaires.

Avis est donné à Montréal

Ce vendredi 30 octobre 2015

M^e Pierre Gagnon

Vice-président, Affaires juridiques et secrétaire corporatif